



DEMANDE DE COTATION

Merci de remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES.
Quand un choix est proposé, veuillez entourer la mention correcte.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDERATION

NOM COMPLET DU CHIEN OU DE LA CHIENNE (AVEC AFFIXE) :

SEXE : MALE ou FEMELLE **COULEUR :** Fauve (FCB) Tricolore (NFB) Bleu merle (BBNFB) Bicolore noir (NB) Bicolore Bleu (BBNB)

IDENTIFICATION : Tatouage ou puce **N° :** _____

NE (e) LE : _____/_____/_____ **N° LOF :** _____/_____/_____

NOM COMPLET DU PERE (AVEC AFFIXE) :

NOM COMPLET DE LA MERE (AVEC AFFIXE) :

PROPRIETAIRE DEMANDEUR : Mlle Mme M. _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ **VILLE :** _____

TEL. : _____ **EMAIL (en CAPITALES) :** _____

QUALIFICATIFS EXCELLENTS OBTENUS :

CLASSE	TYPE D'EXPO	LIEU	DATE	JUGE

PIECES A FOURNIR (se reporter à la grille de cotation pour les explications au sujet des pièces jointes) :

- photocopies des commentaires des jugements en fonction de la cotation demandée
- photocopie des certificats d'identification Adn et des filiations compatibles pour les descendants, au besoin.
- Photocopie des certificats justifiant des résultats des tests génétiques et examen oculaire, selon la cotation demandée
- Photocopie du TAN, CSAU ou CANT, et Brevet de Travail choisi destiné à la demande de **cotation 3**
- Photocopie du pédigree

POUR LES ELITES, LISTE DES DESCENDANTS REVENDIQUES AINSI QUE NOM ET IDENTIFICATION DES PARTENAIRES DE PORTEE :

DESCENDANTS	LOF ou IDENTIFICATION	DATE de la RECOMMANDATION	PARTENAIRE DE PORTEE	LOF ou IDENTIFICATION	DATE de la PORTEE

COTATION DEMANDEE : **2** (1^{er} CHOIX) **3** (EXCELLENT) **4** (RECOMMANDÉ) **5** (ELITE B) **6** (ELITE A)

Fait à :

le :

Signature :

FORMULAIRE A RENVOYER AVEC LES PIECES JOINTES A :

SHETLAND CLUB de France - COTATIONS

LE TRIANGLE - 02400 ESSOMES SUR MARNE

(Vous pouvez également envoyer le tout par email à : presidence.shetlandclub@orange.fr)

Nb : Pour les élites, les résultats AOC (Exempt ou porteur) doivent être de source test génétique
Tout descendant invoqué qui s'avère atteint ne pourra être pris en considération.

GRILLE DE SELECTION DU SHETLAND (Applicable au 1^o janvier 2014)

TB = Très Bon SPE = Spéciale de race
 EXC = Excellent RE = Régionale d'élevage
 CI = Classe Intermédiaire NE = Nationale d'élevage
 CO = Classe Ouverte CHPT = Championnat de France
 CT = Classe Travail
 CCH = Classe Champion

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
CONFIRME			RECOMMANDÉ	ELITE B	ELITE A
<p>Rappel : Cette cotation s'applique sans avoir à la demander dès que le chien est enregistré 'confirmé' Par la SCC</p>	<p>Sujet CONFIRME + 1 EXC en CI, CO ou CCH + TAN, CSAU ou CANT + Identification ADN</p>	<p>Sujet qui remplit les conditions pour être coté 2 points + Exempt ou porteur d'AOC par test génétique ou par filiation compatible + Pedigree complet + 2 EXC dont 1 en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 2 juges différents en CI, CO ou CCH OU à équivalence des 2 EXC ci-dessus 1 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE en CI, CO ou CCH + Brevet de travail CUN série G, Olfactive ou 1er degré troupeau</p>	<p>Sujet qui remplit les conditions pour être coté 3 points + 1 EXC supplémentaire en CHPT ou ENE en CI ou CO ou CCH sous un juge différent + Indemne d'affection oculaire transmissible affectant la vision, l'examen sera certifié par un vétérinaire agréé SCC (Examen effectué après l'âge de 15 mois)</p>	<p>Sujet CONFIRME ayant produit en 1^{ère} génération : Male : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Indemne d'affection oculaire transmissible affectant la vision, l'examen sera certifié par un vétérinaire agréé SCC + Exempt ou porteur d'AOC par test génétique ou par filiation compatible + Compatibilité génétique avec ses descendants</p>	<p>Sujet RECOMMANDÉ ayant produit en 1^{ère} génération : Male : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Exempt ou porteur d'AOC par test génétique ou par filiation compatible + Compatibilité génétique avec ses descendants</p>

Tout chien atteint d'APR, ses parents, frères et sœurs et descendants en première génération, ne pourront pas être cotés plus d'1 point. Le SCF recommande aux éleveurs concernés de ne pas faire reproduire ces chiens.

Seul un chien exempt génétiquement d'AOC pourra être homologué Champion de France de conformité au standard

NOTA : La primo-détection de l'AOC (Hypoplasie Choroidienne) étant privilégiée désormais au moyen du test génétique, l'examen ophtalmoscopique pris en compte pour une cotation sera demandé après l'âge de 15 mois.

Terminologie employée et préconisée par le SCF, afin d'éviter toute confusion :

- **Test Génétique** : Un animal **testé génétiquement** sera : **Exempt** de la mutation = Homozygote non muté, **Porteur** de la mutation = Hétérozygote, ou **Atteint** de la mutation = Homozygote muté.
- **Examen Ophtalmoscopique** : Un animal sera : '**examiné Atteint**', avec précision du grade visible ou : '**examiné Indemne**'.
- Tout chien non dépisté ou examiné 'Suspect', sera considéré comme 'Atteint'.
- **L'expression « Porteur sain » est à proscrire.**

Dans ses publications, le SCF ne mentionnera que les résultats de tests certifiés.

Cotations & Performances

Commentaire annexé à la grille de cotation :

1 Pt : sujet confirmé. (Cette cotation s'applique sans avoir à la demander dès la confirmation validée par la SCC)

2 Pts : Sujet ayant déjà obtenu 1 qualificatif EXCELLENT, en exposition, mais **hors classe jeune**.

S'ajoutent l'obligation d'une épreuve sanctionnant un mauvais **comportement** et **l'identification ADN**.

3 Pts : Ici, possibilité pour les chiens ayant **des aptitudes 'travail'** de les valoriser.

Les deux résultats 'excellent' peuvent être remplacés par un seul 'excellent' s'ajoutant à un résultat travail significatif.

La barre est aussi relevée d'un cran en imposant au moins un excellent en expo où les juges sont choisis par le club.

Le **dépistage de l'AOC** se fait au moyen du **test ADN**, (ou par filiation certifiée) évitant les difficultés d'interprétation de l'examen Ophtalmo. Le test génétique détecte **l'hypoplasie/hyperplasie choroidienne**, commune à TOUS les stades de l'AOC.

Le sujet ne devra avoir aucun parent récent à titre initial puisque l'identification ADN imposée au point 2, ne sert à rien si le pédigrée est incomplet.

4 Pts : Les critères de base sont les mêmes que pour le niveau 3 Pts, avec **1 Exc en ENE ou CHP** demandé en plus :

L'examen oculaire demandé permet d'exclure les atteints des autres tares oculaires, affectant la vision, recherchées dans la race. (dont l'APR)

Il est à noter que nous permettons **aux porteurs d'être recommandés**, les exclure de la reproduction appauvrirait trop le patrimoine génétique du cheptel.

5 Pts : La demande pour les élites est sur la même base, la différence étant que **l'élite « B »** sera accordé à un chien juste confirmé et identifié ADN mais exempt ou porteur d'AOC dépisté par test génétique (Homozygote non muté ou hétérozygote) et qui a produit un minimum de sujets entrant dans les critères du recommandé. (Sélection axée sur le génotype, plus que sur le phénotype) *** (pour les élites voir les précisions complémentaires)**

6 Pts : Pour l'élite « A », même demande mais s'applique à un chien lui-même recommandé. (Sélection sur génotype ET phénotype)

Nota : Seuls les chiens exempts d'AOC pourront obtenir le titre de « **Champion de France** ».

Le SCF recommande **d'éviter tout accouplement susceptible de produire des chiots atteints d'AOC**. Si ces accouplements sont néanmoins effectués, il est impératif de faire, au minimum, dépister les chiots avant l'âge de 8 semaines, par examen oculaire, afin de connaître le statut de chacun d'eux et le stade d'atteinte, le cas échéant.

Concernant **l'APR**, le dépistage par test génétique n'existant pas pour le Shetland, seules des mesures de précaution peuvent protéger nos SHETLAND. Ne pouvant leur interdire de reproduire, s'ils sont confirmés, nous pensons utile d'informer que les chiens **déclarés ATTEINTS**, ainsi que leurs collatéraux directs, dont on peut penser avec certitude qu'ils sont à minima PORTEURS, ne seront pas cotés **plus d'un point**.

* PRECISIONS COMPLEMENTAIRES :

La nouvelle grille de cotation, validée par la SCC, a **modifié la précédente** pour les raisons suivantes, concernant la santé du cheptel :

- Tenir compte des **avantages du marquage ADN** de nos reproducteurs et l'imposer dès la cotation 2 afin de parfaire la **fiabilité de nos pédigrées**.
- Tenir compte du progrès qu'apporte le **test génétique pour dépister** sans ambiguïté le **statut AOC** de nos Shetland, afin de ne **plus faire naître d'atteints**.

Mais ces deux avantages majeurs ne pourront voir leur mise en place porter ses fruits que sur un terme assez long. Nous traînons encore un lourd passif !

Le seul examen ophtalmoscopique qui était jusqu'alors imposé pour la cotation de nos recommandés a laissé passer quelques chiens (appelés : «**Go normal** ») qui se trouvent en fait être des « **faux indemnes** ».

Le test génétique les trouve ATTEINTS (homozygotes mutés) et leur potentiel de **transmission de l'AOC est total**, bien que faiblement atteints pour eux-mêmes.

Nous avons donc recommandé, par le passé, des reproducteurs qualifiés INDEMNES par examen oculaire qui s'avèrent ATTEINTS par test génétique.

Le comité du SCF a donc décidé d'apporter les indications complémentaires suivantes concernant les **ELITES** : **Toute demande se basant sur un statut AOC de NON ATTEINTE** devra être accompagnée du **test génétique qui l'a déterminé**. Il ne sera plus tenu compte d'un ancien résultat de NON ATTEINTE obtenu par le seul examen ophtalmoscopique concernant l'AOC.

Nous éliminerons ainsi beaucoup plus rapidement l'influence de ces « faux indemnes » sur le cheptel, les recommandations du SCF étant de ne pas accoupler ces chiens ni entre eux, ni avec un porteur.

(Rappel : Atteint X Atteint = 100% d'atteints et Atteint X Porteur = 50% Atteints, 50% porteurs)

A contrario, il est possible, lors d'un examen oculaire, d'observer une hypoplasie choroidienne chez les chiens de couleur "merle" sans pour autant que ce chien soit atteint d'AOC.
Seul un test génétique pourra donner le statut réel du chien. Dans de nombreux cas, il s'est avéré que le chien n'était pas atteint d'AOC mais était soit porteur soit exempt.